BULLETIN D' INFORMATION SUR LA GESTION DE LA GRANDE CARIÇAIE

No 14, JANVIER 1989

JOURNAL des GRÈVES

Intérêt général ou Privilèges ?

On imaginait que tout amoureux de la nature était perméable à la richesse des roselières lacustres; on l'espérait sensible aux exigences des grandes populations d'oiseaux, en particulier des moins connus, parce que plus farouches. On avait cru chaque plaisancier apte à se rendre compte que la saison de ses loisirs coïncidait avec le délicat élevage des nichées; qu'il admettrait les règles acceptées par d'autres : la rive, refusée au promeneur, ne saurait devenir son fief exclusif.

On croyait qu'il aurait conscience de la responsabilité découlant de son privilège, et qu'il saurait adapter son comportement aux règles rendues nécessaires par la multiplication démesurée des bateaux. On espérait que son attitude permettrait d'éviter des mesures coercitives.

On attendait des navigateurs qu'ils se satisfassent de naviguer. C'est dans cet espoir qu'on a sacrifié à leurs infrastructures de telles surfaces (à Delley en 1978 : 5 ha de marais et de forêt naturelles; à Chevroux maintenant 1 ha supplémentaire de roselière; et à Cheyres aussi, 1 ha de forêt riveraine). On escomptait pour le moins qu'ils soient heureux de parcourir 200 km2 de plan d'eau, d'aborder sur 13 km de rivage public. Lorsqu'il s'agit, au nom de l'intérêt général, de restreindre la surface navigable de 2%, la surface abordable du tiers, on s'étonne qu'ils n'opposent pour tout argument qu'un niet de frustrés.

Ce qu'on ne peut plus espérer d'un libre consentement, on attend maintenant de l'autorité qu'elle l'impose. Dans le plan directeur de la Grande Cariçaie, les cantons de Vaud et Fribourg ont délimité des zones naturelles terrestres et lacustres, et déclaré vouloir y prendre des mesures. Le temps des paroles a été clos par les plaisanciers qui ont refusé toute concession. Le temps des actes est venu. Les réserves naturelles du Bas-Lac montrent la voie, par l'excellence des résultats obtenus dans les secteurs libres de bateaux.

Le développement euphorique des ports, sur la rive neuchâteloise particulièrement, impose une protection des biotopes les plus sensibles. Sans elle, les Etats failliraient à leurs engagements.

MAURICE ROLLIER GROUPE D'ÉTUDE ET DE GESTION

Accès aux rives
LA RANÇON DU NOMBRE

Une flotte envahissante

Passion de quelques-uns, la navigation de plaisance est devenue loisir de masse. Entre 1960 et 1978, le nombre des bateaux immatriculés sur les eaux vaudoises du Lac de Neuchâtel a doublé tous les 6,5 ans. L'obligation de disposer d'un amarrage légalisé à freiné leur croissance, mais la mise à disposition de nouvelles places se poursuit, particulièrement sur le littoral neuchâtelois. De quelques centaines, ils sont devenus 13'000, sans compter le développement récent de la planche à voile et d'autres embarcations légères.

Cette croissance est à la source du conflit aigu qui s'est fait jour avec les besoins de tranquillité de la faune du Lac.

Instrument d'un sport exigeant, le bateau, en se démocratisant, est devenu pour beaucoup simple véhicule, l'équivalent flottant de la voiture. A moteur ou à voile, il permet de transporter facilement occupants et matériel jusqu'au lieu de pic-nic ou de bronzage dominical.

A cet égard, le charme des rives peu profondes et sauvages de la Grande Cariçaie est sans égal. Les belles journées d'été, quel contraste saisissant entre les quelques bateaux naviguant en pleine eau et les centaines d'embarcations ancrées sur le littoral.

Le bateau se fait même mobil-home, résidence permettant le séjour prolongé jusque dans les sites les plus sensibles.

Pratiqué en masse, ce retour à la nature, bien sûr idyllique, est malheureusement incompatible avec la fragilité d'un marais lacustre. Même s'il est le fait de gens pour la plupart respectueux de ces lieux privilégiés.

Faune sensible

La rive Sud du Lac de Neuchâtel se caractérise par ses zones littorales peu profondes.

Cette beine lacustre est colonisée par les potamots, végétation aquatique peu fragile, formant de vastes herbiers immergés. C'est un lieu important de reproduction pour les poissons et les invertébrés comme les mollusques. Ils fournissent une nourriture abondante aux oiseaux. C'est par excellence la zone d'alimentation des grèbes, des canards et des laridés (Sternes, Mouettes, Goélands).

Si certaines espèces comme les Mouettes ou le Colvert s'accomodent bien de la présence de l'homme, d'autres ont des distances de fuite importantes, supérieures à 100 m.

C'est le cas de plusieurs espèces rares de canards qui font partie de la Liste Rouge des oiseaux menacés en Suisse : Sarcelles d'été et d'hiver, Canards chipeau et souchet, Fuligules morillon et milouin, Nette rousse sont tous présents en période de nidification dans la Grande Cariçaie. Vu qu'ils construisent leurs nids à l'intérieur du marais, à l'abri des crues du lac, ils disposent sur la rive sud de vastes milieux favorables.

Et pourtant, hors du Fanel, ils ne réussissent que rarement à avoir des petits. Parce que font défaut ailleurs les zones littorales tranquilles où ils pourraient élever leurs jeunes à l'abri des dérangements.

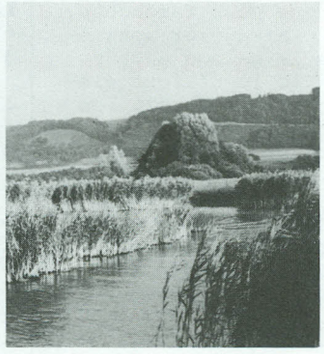

L'UICN* assimile les eaux littorales aux
nes palustres jusqu'à une profondeur de
à cause de leur rôle essentiel pour l'al
tation des oiseaux d'eau. Cette cote co
pond du reste à la limite dans le lac de
l'IFP* Rive Sud du Lac de Neuchâtel.

Les réserves naturelles du Bas-Lac en
bent dans leur périmètre de vastes zones
custres où toute navigation de plaisance
interdite.

Au plan écologique, on pourrait auss
tifier une telle interdiction devant ce
nes zones naturelles de la rive Sud. Le
Berthoud, dans une expertise que lui av
demandée le Service d'aménagement du te
toire vaudois, a défendu cet optimum po
future réserve naturelle de Chevroux.

Dans les propositions formulées pour
plan de protection de la rive Sud (LSPN
on a cherché à définir une réglementati
nimale permettant d'assurer la conserva
des roselières et des espèces sensibles
élèvent leurs jeunes dans la zone litto

Face à l'accroissement de la navigat

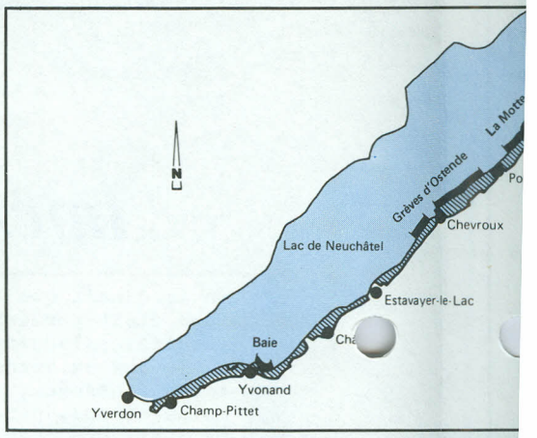

Milieu frag

Trait d'union entre le lac et le mara
custre joue un rôle essentiel pour la
sons blancs, Brochet, Grèbe, Foulque)
dans la végétation palustre.

Depuis 15 ans, l'eutrophisation de
lieu plus fragile. Les roseaux croiss
tissus de soutien sont déficients; le
algues, le bois mort ou les bateaux e
res. Elles se régénéraient autrefois;
vertures s'élargissent, de vastes mas
Sur d'autres lacs, des programmes d'i
tent en place pour sauver ce qu'il en

Vu que la qualité des eaux ne s'am
ment, il est urgent d'agir sur le res

Bien que communs, la Foulque et le
bles aux dérangements à proximité de
Grèbes surtout, qui transportent régu
sins nidifuges sur leur dos. Incapabl
duvet encore perméable à l'eau, ils
s'ils sont abandonnés en pleine eau.

Quant aux oeufs, si le couveur est
revenir à son nid, ils risquent la p
que.

les aux zo-
deur de 6m,
our l'alimen-
cote corres-
e lac de
tel.
s-Lac englo-
es zones la-
laisance est

lt aussi jus-
vant certai-
Sud. Le Dr
lui avait
t du terri-
mum pour la
roux.
es pour le
l (LSPN 1981),
nentation mi-
onservation
nsibles qui
e littorale.
navigation de

Des mesures minimales

plaisance, deux types de prescriptions ont été proposées :

- Là où la zone littorale n'abrite pas de roselières lacustres continues ni d'espèces sensibles, une prescription de degré 2 suffit soit : interdiction d'accostage et distance de 30 m aux roselières. La modification de l'ordonnance fédérale sur la navigation, qui obligera de se tenir à 25 m au moins des roselières suffira.

-Là par contre où se concentrent la reproduction des oiseaux d'eau et les espèces farouches, il est nécessaire de délimiter des zones littorales sans dérangements. C'est notre degré 1 de prescription qui demande une interdiction de toute navigation de plaisance et de toute pénétration humaine à moins de 150 m des roselières.

Ces 150 m correspondent à la distance de fuite des espèces sensibles et à la définition de la zone riveraine interne de l'Ordonnance fédérale sur la navigation. Trois secteurs de rive méritent une protection de degré 1 : la Baie d'Yvonand (1 km) la région de la Motte (2,5 km entre Chabrey et Champmartin), les grèves d'Ostende (6 km entre Forel et Portalban). Soit en tout 1,4 km2 ou 0,7% des zones navigables du Lac de Neuchâtel.

Strictement appliquées, ces prescriptions seront juste suffisantes en l'état actuel de la pression excercée par les bateaux sur les rives. C'est pourquoi à l'avenir, les organisations de protection de la nature auront une attitude très critique à l'égard de tout nouvel accroissement des places d'amarrages sur le lac, y compris sur les rives neuchâteloises.

*UICN : *Union Internationale pour la Conservation de la Nature.*

*IFP : *Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale.*

Nette rousse.

Sarcelle d'été.

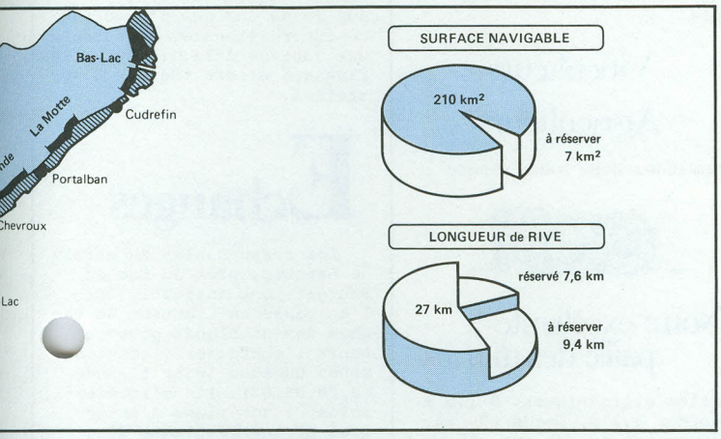

Une protection hivernale

La nouvelle loi fédérale sur la chasse prescrit la délimitation de nouvelles zones protégées, en particulier la constitution de réserves de sauvagine et d'oiseaux migrateurs d'importance internationale.

L'apparition vers 1970 de la Moule zébrée dans le Lac de Neuchâtel a procuré aux espèces malacophages qui hivernent chez nous, une source de nourriture illimitée. Leurs effectifs se sont multipliés; plusieurs secteurs de lac ont acquis une importance internationale.

Pour assurer à ces populations de meilleures conditions d'hivernage, un projet d'ordonnance fédérale prévoit la constitution de plusieurs réserves sur la rive Sud du Lac qui engloberaient leurs principales zones de repos et d'alimentation.

En plus de l'interdiction de la chasse aux oiseaux d'eau, ce projet d'ordonnance prévoit dans ces réserves une interdiction de la navigation de plaisance entre octobre et mars.

Capacité d'accueil limitée

La capacité d'accueil du public sur les grèves naturelles est partout limitée. Nulle part le tourisme de masse n'est possible sans atteintes graves.

Le sol et la végétation palustres sont vulnérables; même faiblement inondés, les cheminements sont rapidement défoncés, se transforment en bourbiers, s'élargissent...

Hors des réserves du Bas Lac, il n'est bientôt plus un banc de sable qui puisse assurer l'arrêt ou le repos des limicoles, plus une dune boisée pour abriter la présence estivale d'espèces farouches (rapaces, sanglier). Près des chalets de dune, des chenaux sont ouverts dans les roselières, la végétation naturelle dégradée par débroussaillement et plantations exotiques. Partout, des déchets de jardins sont déposés en marais, favorisant leur atterrissement et gênant leur entretien.

Densément colonisées, certaines dunes, aux sols pourtant moins fragiles, voient leur végétation dégradée par le piétinement, leur bois mort sur pied, précieux pour la faune, transformé en bois de feu pour pic-nic.

Et même si le respect du milieu est dans l'ensemble satisfaisant, que l'abandon de déchets ou les incendies sont devenus exceptionnels, si la pression s'accroissait encore, il faudrait partout limiter le libre accès aux grèves naturelles...

ragile

marais, la roselière la-
ur la faune du lac (pois-
lque) qui se reproduit

on des eaux a rendu ce mi-
roissent trop vite, leurs
s; les vagues chargées d'
aux entament les roseliè-
fois; aujourd'hui les ou-
s massifs disparaissent.
s d'intervention se met-
il en reste.
s'améliorera que lente-
e reste.
et le Grèbe restent sensi-
é de leurs colonies. Les
régulièrement leurs pous-
apables de plonger, leur
ils risquent de se noyer
eau.
r est dérangé ou ne peut
la prédation par la Foul-

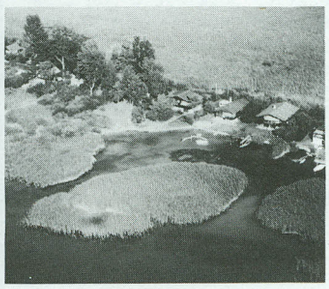

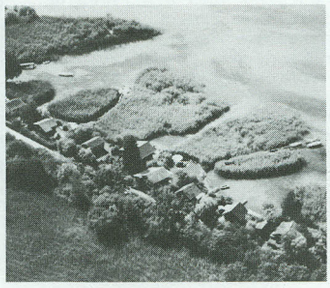

La création de chenaux morcelle la roselière et compromet la reproduction des espèces sensibles. Fragilisée, la roselière régresse.

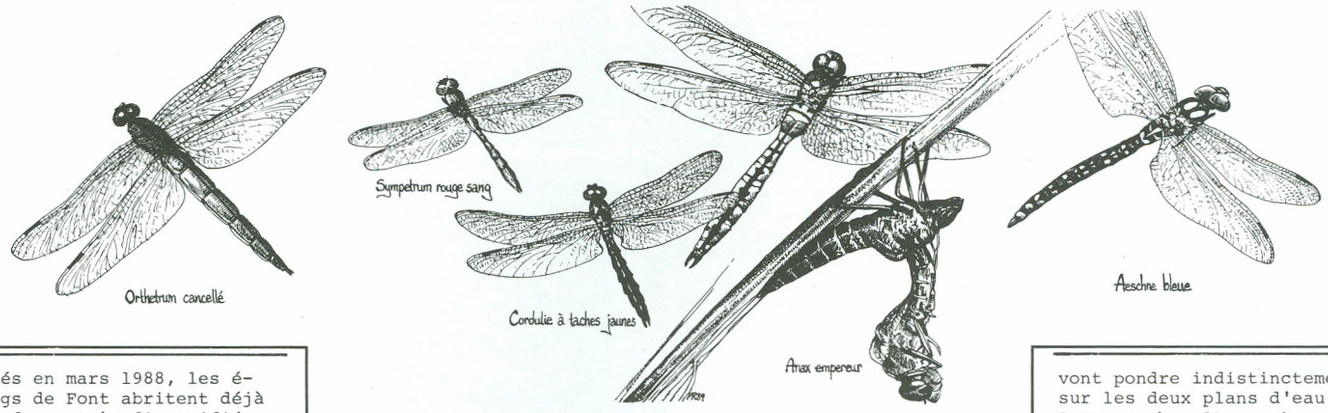

LES INSECTES COLONISENT

Créés en mars 1988, les étangs de Font abritent déjà une faune très diversifiée. Un inventaire systématique a révélé la présence de 44 espèces de libellules, punaises et coléoptères aquatiques. La plupart de ces insectes ont colonisé instantanément les deux nouveaux étangs à partir des cariçaies et roselières voisines, profitant de l'inondation du marais en mars.

Cette migration aquatique de larves et d'adultes n'a pas été le seul mode de colonisation; d'autres espèces ailées sont venues par la voie des airs.

L'occupation des étangs s'est faite rapidement : 50% des espèces recensées étaient déjà présentes en mai. Certaines espèces pionnières profitèrent alors du manque de concurrence. Puis, le milieu évoluant, certaines allaient disparaître, remplacées par de nouvelles.

Tous les groupes, punaises, coléoptères et autres invertébrés suivent ce même schéma d'évolution sélective.

Les libellules, aux couleurs chatoyantes, illustrent de manière remarquable cette évolution.

La Cordulie à taches jaunes, dont les larves émergeaient au printemps des eaux de l'étang de cariçaie, n'a par la suite été observée que sur l'étang de roselière.

L'Orthetrum Cancellé a un comportement différent : les mâles se cantonnent à la périphérie de l'étang de cariçaie, alors que les femelles vont pondre indistinctement sur les deux plans d'eau. Cette espèce disparaît en septembre. Le Sympetrum rouge-sang, jusqu'alors cantonné à quelques zones marginales, va profiter de ces territoires libérés par l'Orthetrum et s'installer sur l'ensemble de la surface.

L'Aeschne bleue plus rare, reste très discrète, malgré sa grande taille, lorsqu'elle pond, de-ci de-là, dans la végétation immergée. Ce comportement contraste avec celui de l'Anax empereur qui s'impose un peu partout, zigzaguant en tous sens au-dessus des radeaux flottants de végétation morte.

La gestion des zones naturelles de la rive sud du lac de Neuchâtel est une oeuvre commune des cantons de Vaud et de Fribourg, de la Ligue Suisse pour la protection de la nature et du WWF Suisse. Elle bénéficie du soutien financier de la Confédération.

Le journal des grèves est tiré à 4000 exemplaires et adressé gratuitement à ses lecteurs.

Photos : B. Renevey. GEG.
Dessins : P. Reymond.

RÉDACTION : M. ANTONIAZZA
RÉALISATION: F. ROLLIER
JC.BECK

CHAMP-PITTET

Erosion de la dune

L'érosion de la rive, dont on a déjà parlé ici, prend des proportions inquiétantes : on craint que la dune se déchire devant les étangs de Champ-Pittet et que ceux-ci ne deviennent finalement qu'une partie du lac.

En collaboration avec le chef de secteur des lacs et cours d'eau, nous avons entrepris des travaux de protection sur un premier secteur de 120 m. Une équipe de volontaires du Service civil international a d'abord construit le long de la rive un ouvrage constitué de fascines attachées entre 2 rangs de piquets enfoncés au marteau pneumatique. Ces jeunes gens ont fait l'expérience du travail dans l'eau par le temps exécrable de début octobre; le chantier noyé étant finalement interrompu après que les deux tiers en soient achevés.

Cette partie longitudinale est maintenant complétée par 5 épis (enceintes de piquets, perpendiculaires à la rive, emplies de cailloux), réalisés depuis le lac par une entreprise.

En février, un détachement des troupes de génie est attendu pour compléter la tâche en prolongation du premier secteur, et construire d'autres épis destinés à stabiliser le banc de sable de la baie de Champ-Pittet. Nous y reviendrons.

A mi-décembre 1988, les 2/3 de nos 900 tonnes de végétation de marais sont réservées.

Viticulteurs Agriculteurs

Commandez donc sans retard :

Notre excellente paille des marais

Balles cylindriques. Ø 1,6 m. Hauteur 1,2 m, poids 200 kg. Couverture au sol env. 60 m2.

Location possible d'une tronçonneuse pour confection de 1/2 balles.

Prix avantageux. Livrables par camion de 32 balles, dans l'ordre de réservation, jusqu'à début avril 1989.

Téléphone : 024/23.13.41

Visites

L'automne aura été riche en visites et rencontres. Le Conseiller fédéral Cotti, accompagné des responsables de l'Office des forêts et de la protection du paysage, après un survol de la Grande Cariçaie en hélicoptère, est venu à Champ-Pittet discuter de sa conservation.

Quelque temps plus tard, le Comité de la Convention de Ramsar (Convention relative aux zones humides d'importance internationale) a consacré une journée à la visite de la rive sud et des travaux d'entretien.

Echanges

Les responsables du marais de Lavours, près du Lac du Bourget, ont introduit dès l'an passé un troupeau de vaches des Highlands pour contenir l'embroussaillement des zones humides (voir l'Hebdo du 08.09.88). Ils s'intéressaient à nos plans d'entretien et aux résultats de 5 ans de fauchage mécanique.

Après que notre collaborateur Christian Roulier eut présenté la gestion de nos zones naturelles lors de colloques à Constance puis à Berlin, des chercheurs allemands sont venus se rendre compte sur place de l'état des roselières ici et sur d'autres rives en Suisse. La régression des roselières, dûe entre autres à l'eutrophisation des eaux, est un phénomène qui se développe dans toute l'Europe à une échelle alarmante.

GRANDE-CARIÇAIE
GROUPE D'ÉTUDE
ET DE GESTION

Champ-Pittet
1400 Cheseaux-Noréaz
Tél. 024/23.13.41

PP 1400 Yverdon 1